

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2024-030

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2024

Sommaire

Préfecture de l'Yonne / Service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau coordination administrative et appui territorial

89-2024-01-26-00004 - Arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2024/0025 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2024-01-26-00004

Arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2024/0025 portant
délégation de signature en matière d'ouverture
et de fermeture des services déconcentrés de la
direction départementale des finances publiques
de l'Yonne



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Service de l'animation des politiques
publiques interministérielles et
de l'environnement**

**Bureau de la coordination administrative
et de l'appui territorial**

ARRÊTÉ N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2024/0025
**portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services
déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne**

3009 JAN 2025

Le Préfet de l'Yonne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;

VU le décret du 30 décembre 2020 portant nomination de Mme Dominique GONTARD, administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Yonne ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne,

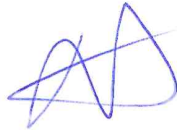
ARRÊTE :

Article 1 : délégation de signature est donnée à Mme Dominique GONTARD, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Yonne, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à l'ouverture et la fermeture des services de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne.

Article 2 : cet arrêté abroge toute délégation antérieure.

Fait à Auxerre, le **26 JAN. 2024**

Pour le Préfet,
La Sous-préfète,
Secrétaire générale,



Pauline GIRARDOT

la Secrétaire générale de la préfecture et la Directrice départementale des finances publiques de l'Yonne, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.